



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 mars 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme BIANCAMARIA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI

Etaient absents :

Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. CHAREYRE, M., M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180327-2018_59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2018

Publication : 03/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 27 mars 2018

Délibération N°2018/60

**Modification des tarifs appliqués aux Etablissements Publics
Locaux d'Enseignement pour l'utilisation des infrastructures
sportives de la ville d' Ajaccio**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par une délibération en date du 27 juin 2005, le conseil municipal d'Ajaccio a fixé les conditions financières applicables aux collèges et lycées pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux.

Depuis cette date, les tarifs n'ont pas été modifiés.

Il convient de rappeler que, depuis 1982, dans le cadre de la décentralisation, la Collectivité de Corse s'est vu transférer les collèges et lycées ; aussi, chaque année elle verse une subvention globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement qui inclut, notamment, une dotation destinée à la pratique sportive des élèves de ces établissements.

Il est donc proposé une actualisation de la tarification comme indiqué ci-dessous :

TARIFICATION SCOLAIRES				
	TARIF/HEURE/ ACTUEL	AUGMENTATION	MONTANT AUG	TOTAL/ HEURE
Complexe Rossini Grande Salle	14,00 €	0,3	4,20 €	18,20 €
Complexe Rossini Salle Polyvalente	6,00 €	0,25	1,50 €	7,50 €
Complexe Rossini Plateau Exterieur	6,00 €	0,3	1,80 €	7,80 €
Complexe Rossini Piscine	16,00 €	0,3	4,80 €	20,80 €
Piscine Saline	16,00 €	0,3	4,80 €	20,80 €
Gymnase Laetitia Bonaparte	14,00 €	0,2	2,80 €	16,80 €
Gymnase Padule	14,00 €	0,2	2,80 €	16,80 €
Plate Forme Padule	6,00 €	0,3	1,80 €	7,80 €
Michel Bozzi Grande Salle	14,00 €	0,4	5,60 €	19,60 €
Michel Bozzi Salle Polyvalente Haut	6,00 €	0,35	2,10 €	8,10 €
Michel Bozzi Salle Polyvalente Bas	6,00 €	0,2	1,20 €	7,20 €
Jean Nicoli Salle Omnisport	14,00 €	0,25	3,50 €	17,50 €
jean Nicoli Salle Gymnastique	14,00 €	0,25	3,50 €	17,50 €
Jean Nicoli Piste Athlétisme	14,00 €	0,25	3,50 €	17,50 €
Jean Nicoli Terrain Gazoné	14,00 €	0,4	5,60 €	19,60 €
Jean Nicoli Terrain Synthétique	14,00 €	0,4	5,60 €	19,60 €
Jean Nicoli Saut en Hauteur	6,00 €	0,25	1,50 €	7,50 €
Jean Nicoli Saut en Longueur	6,00 €	0,25	1,50 €	7,50 €

Stade Ange Camili Stilleto	14,00 €	0,4	5,60 €	19,60 €
Stade Des Cannes Binda	14,00 €	0,2	2,80 €	16,80 €
Stade Salines	14,00 €	0,3	4,20 €	18,20 €
Stade Pietralba Synthétique	14,00 €	0,4	5,60 €	19,60 €
Stade Suartello	14,00 €	0,25	3,50 €	17,50 €
Stade Erea	6,00 €	0,25	1,50 €	7,50 €
	276,00 €			357,30 €

Soit 30% d'augmentation en moyenne.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le rapport relatif à l'actualisation des tarifs appliqués aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'utilisation des infrastructures sportives de la ville d'Ajaccio

D'autoriser le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs aux nouveaux tarifs.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mars 2018 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de revaloriser une tarification qui a été mise en place en 2005,

ADOpte

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le rapport relatif à l'actualisation des tarifs appliqués aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'utilisation des infrastructures sportives de la ville d'Ajaccio

Autorise le Maire

A signer tous les actes administratifs relatifs aux nouveaux tarifs.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

Page 3 sur 3